

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION

PRÉAMBULE – DÉFINITIONS

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (ci-après « CGVU ») s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées par la société **SORMIA**, société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 992 186 288, dont le siège social est situé 12 impasse des Neiges – 13008 Marseille, représentée par ses cofondateurs.

Les termes utilisés ci-dessous ont la signification suivante :

- « **Prestataire** » : la société **SORMIA**, editrice du site <https://sorm-ia.com> et prestataire des services de formation et de conseil.
- « **Client** » : toute personne physique ou morale sollicitant les prestations proposées par **SORMIA**.
- « **Stagiaire** » : personne suivant une action de formation
- « **Services** » : ensemble des prestations proposées par **SORMIA**, comprenant les formations en intelligence artificielle (présentielles, distancielles ou en visioconférence) et les prestations de conseil en IA.
- « **Formation professionnelle** » : formation en présentiel ou en distanciel, conforme aux articles L.6313-1 et suivants du Code du travail, visant le développement des compétences.
- « **Site** » : le site internet de **SORMIA** (<https://sorm-ia.com>).

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGVU régissent toutes les prestations proposées par **SORMIA**, qu'elles soient destinées à :

- des clients professionnels, ou
- des clients particuliers (stagiaires individuels).

Elles complètent, selon le cas :

- la **Convention de formation professionnelle** (clients entreprises),
- le **Contrat de formation professionnelle** (clients particuliers).

En cas de contradiction, la Convention ou le Contrat prévaut.

Les CGVU sont consultables à tout moment sur demande ou via le site.

ARTICLE 2 – INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES

Le Client reconnaît avoir reçu communication, préalablement à toute commande, des informations suivantes :

- l'identité et les coordonnées complètes de **SORMIA**,

- les caractéristiques essentielles des prestations,
- les tarifs et modalités de paiement,
- les conditions d'annulation,
- les conditions générales de vente et d'utilisation,
- les informations relatives au droit de rétractation (si applicable).

Le Client déclare avoir la capacité juridique nécessaire pour contracter avec **SORMIA**.

ARTICLE 3 – CARACTÉRISTIQUES DES SERVICES

SORMIA propose des services de formation professionnelle et de conseil stratégique en intelligence artificielle. Les formations peuvent être délivrées en présentiel, à distance ou en visioconférence.

Les descriptifs des formations sont consultables sur demande ou via le site internet. Le Client est tenu de s'assurer de l'adéquation de la prestation à ses besoins avant toute commande.

Les supports pédagogiques et les contenus de formation sont la propriété exclusive de **SORMIA**.

ARTICLE 4 – COMMANDE

4.1 – Professionnels

La commande devient ferme après signature de la **convention de formation professionnelle**.

4.2 – Particuliers

Un **contrat de formation professionnelle** doit être signé **avant tout paiement** (article L6353-3 du Code du travail).

Aucun versement ne peut être exigé avant expiration du délai légal de rétractation prévu à l'article 12 des présentes.

ARTICLE 5 – TARIFS

Les prix des services sont exprimés en euros, HT (TVA non applicable si franchise en base – art. 293 B du CGI) et TTC (si la TVA est applicable). Les tarifs sont communiqués dans chaque devis, convention et contrat.

SORMIA se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, sans effet rétroactif sur les contrats déjà conclus.

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE PAIEMENT

6.1 Professionnels

Sauf stipulation contraire, 100% du montant est exigible avant le début de la formation.

6.2 Particuliers

Conformément aux articles L6353-3 à L6353-7 :

- Aucun paiement avant la fin du délai de rétractation.
- Puis max 30% à la signature, le solde au fur et à mesure de l'exécution.

6.3 Retard de paiement (entreprises)

Pénalités de retard : **10% HT** + indemnité forfaitaire **40 €** (article L441-10 Code commerce).

ARTICLE 7 – FOURNITURE DES SERVICES

Les formations et prestations de conseil sont exécutées selon les modalités définies au devis ou à la convention.

SORMIA s'engage à fournir ses prestations avec diligence et selon les règles de l'art, dans le cadre d'une obligation de moyens.

Les formations à distance ou en visioconférence requièrent un matériel compatible et une connexion internet stable, sous la responsabilité du Client.

ARTICLE 8 – DROIT DE RÉTRACTATION (Clients particuliers uniquement)

Conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation, le Client particulier dispose d'un délai de 14 jours à compter de la signature du contrat de formation pour exercer son droit de rétractation, sans justification ni pénalité.

Pour exercer ce droit, le Client doit adresser une demande écrite à contact@sorm-ia.com ou à l'adresse postale de **SORMIA**.

Toutefois, si la prestation a commencé avant la fin du délai de 14 jours, le Client reconnaît renoncer expressément à son droit de rétractation.

8.1 – Clients professionnels (entreprises)

- Annulation > **5 jours ouvrés** : aucun frais.
- Annulation < **5 jours ouvrés** : **30 %** du montant total est dû (frais de préparation).
- Absence ou annulation le jour même : formation due à **100 %** (hors force majeure).
- Report possible dans la limite des disponibilités.

8.2 – Clients particuliers

Avant le début de la formation :

- Rétractation → remboursement total (article 12).
- Après rétractation mais avant formation : aucun frais ne peut être retenu.

Après le début de la formation (abandon hors force majeure) :

Conformément au contrat de formation et à l'article L6353-7 :

- Paiement pro rata temporis des heures réellement suivies
- une indemnité compensatrice maximale de 20 % du solde non exécuté

Cette indemnité compensatrice, plafonnée à 20% du solde non exécuté, correspond aux frais administratifs et pédagogiques réellement engagés par SORMIA. Elle ne constitue pas une pénalité.

En cas de force majeure dûment justifiée (maladie grave, accident, etc.) :

- Seules les heures suivies sont dues.
- Aucune indemnité ne peut être appliquée.
- Aucune clause "30% si <5 jours" ne s'applique aux particuliers.

8.3 – Annulation par SORMIA

- Remboursement intégral
- Proposition d'une date de report
- Aucune pénalité

8.4 – Force majeure

Report ou remboursement intégral.

8.5 – Non-réalisation totale ou partielle

Remboursement des sommes correspondant aux prestations non réalisées (article L6354-1 du Code du travail).

ARTICLE 9 – ÉVALUATION & SUIVI DE LA FORMATION

Les modalités d'évaluation peuvent inclure :

QCM, exercices pratiques, mises en situation, grille d'évaluation.

Une attestation de réalisation est remise au stagiaire.

ARTICLE 10 – SUIVI DE L'EXÉCUTION (ÉMARGEMENT)

- Présentiel : signature feuille de présence par demi-journée
- Distanciel / visioconférence : émargement électronique

SORMIA conserve les documents pendant 5 ans, conformément aux usages DREETS.

ARTICLE 11 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

SORMIA a établi un règlement intérieur applicable aux stagiaires (articles L6352-3 et suivants).
Il est remis au Client ou mis à disposition avant la formation.
Le stagiaire s'engage à le respecter.

ARTICLE 12 – DROIT DE RÉTRACTATION (Particuliers uniquement)

12.1 Contrats de formation professionnelle

Le stagiaire particulier dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter (article L6353-5).
Aucun paiement ne peut être exigé avant son expiration.

12.2 Prestations conclues à distance ou hors établissement

Le délai est porté à 14 jours (article L221-18 Code de la consommation).
Si la formation commence avant la fin du délai, l'acceptation expresse du Client vaut renoncement.

Lorsque les deux délais s'appliquent simultanément, le délai le plus favorable au consommateur prévaut conformément au Code de la consommation.

ARTICLE 13 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les supports, documents, vidéos, présentations et contenus pédagogiques remis ou accessibles dans le cadre d'une formation ou prestation demeurent la propriété exclusive de **SORMIA**. Le Client s'interdit toute reproduction, diffusion, modification ou exploitation commerciale sans autorisation écrite.

ARTICLE 14 – CONFIDENTIALITÉ

Les informations échangées dans le cadre des prestations sont strictement confidentielles.

ARTICLE 15 – RÉCLAMATIONS

Toute réclamation peut être adressée à :
SORMIA – 12 impasse des Neiges, 13008 Marseille
contact@sorm-ia.com

ARTICLE 16 - DROIT APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Les présentes CGVU sont régies par le droit français. En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable.

Pour les consommateurs, **SORMIA** informe le Client qu'il peut saisir le Médiateur de la consommation AME CONSO (www.mediationconso-ame.com) avant toute action judiciaire.

À défaut d'accord amiable, les tribunaux compétents de Marseille seront seuls compétents pour les professionnels. Pour les particuliers : juridiction du domicile du consommateur.

ARTICLE 17 – FORCE MAJEUR

SORMIA et le Client ne sauraient être tenus responsables d'un cas de force majeure.